



**RÉSOLUTION – SÉLECTION DES PARENTS SUR LE COMITÉ CONSULTATIF
DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉ.ES OU EN DIFFICULTÉ
D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (CCSEHDAA) – CANDIDATURE NON-
SPONTANÉE**

RÉSOLUTION 07-251216

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assemblée générale du 15 octobre, plusieurs postes sont restés vacants de par l'absence des candidats sélectionnés suite à la fin de la période de mise en candidature ;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications ont été faites auprès des avocates du CcssdM afin de voir les options possibles qui permettraient de tentativement combler des postes restés vacants ;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité de faire une séance extraordinaire avec les membres parents et d'y inviter les candidats ne qui ne se sont pas présentés en octobre ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 novembre dernier, une séance extraordinaire a eu lieu et qu'une invitation a été faite auprès des quelques candidats ;

CONSIDÉRANT QU'UN (1) seul candidat s'est présenté ;

CONSIDÉRANT QUE suite à un moment de discussion, les membres parents du CCSEHDAA ont recommandé M. Luckner Jeudy comme membre parent des élèves ayant le code de difficulté 10 ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du 17 novembre a été présentée lors de la séance ordinaire du CP du 25 novembre ;

Il est recommandé par les parents présents le 17 novembre dernier :

- **D'ENTÉRINER la sélection comme membre de M. Jeudy** pour un mandat de deux (2) ans au CCSEHDAA tel que stipulé à l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Ce parent représente les élèves ayant un retard d'apprentissage (ordinaire-secondaire).

¹ L'article 185 de la LIP qui confère au comité de parents le soin de désigner les parents membres du comité EHDAA, ceci en cohérence avec l'article 192 (4o) qui établit, parmi les fonctions du comité de parents, la responsabilité de désigner les parents participants aux divers comités formés par le centre de services scolaire. Le CP doit ainsi désigner par résolution les parents membres du CCSEHDAA selon le processus déterminé dans ses règles de régie interne.

La recommandation a été approuvée par Julie Roch, appuyée par Karine Desruisseaux ;
adoptée à l'unanimité.

À noter qu'aucune demande de vote n'a été faite.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kiléka Coulibaly', with a long horizontal stroke extending to the right.

Déposée par Kiléka Coulibaly
Présidente du comité de parents des écoles de Montréal
Centre de services scolaire de Montréal